



**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le premier avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq mars deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF  
M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL  
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU  
M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL  
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX  
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN  
M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme Christelle COUTHOUIS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu Mme. Marie DUIGOU, Conseillère municipale, comme secrétaire.

## **DEL 01.04.2022-016 : Approbation des budgets primitifs 2022**

La commission des Finances s'étant réunie le mardi 22 mars 2022,

**Le Conseil municipal après lecture,**

**Approuve** les budgets primitifs de l'exercice 2022 équilibrés en recettes et en dépenses, à :

### **Commune**

- Fonctionnement : 5 302 169,33 euros
- Investissement : 3 323 911,07 euros

### **Ateliers relais :**

- Fonctionnement : 13 200,00 euros
- Investissement : 179 310,55 euros

### **Pompes funèbres :**

- Fonctionnement : 20 000,00 euros
- Investissement : 56 949,86 euros

### **Logements sociaux :**

- Fonctionnement : 10 540,00 euros
- Investissement : 58 719,94 euros

### **Réseau de chaleur :**

- Fonctionnement : 98 000,00 euros
- Investissement : 65 279,79 euros

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



**Christophe LE ROUX**